

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 01/001/2008 (Public)

ÉFAI

11 décembre 2008

Des défenseurs des droits humains empêchés de quitter l'Iran et la Tunisie

Tandis que les militants des droits humains à travers le monde célébraient le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre, les gouvernements d'Iran et de Tunisie empêchaient des personnalités connues militant en faveur des droits humains de se rendre à l'étranger.

Les autorités iraniennes en charge de la sécurité ont interdit à l'avocate Nasrin Sotoudeh, militante des droits des femmes, de prendre un vol au départ de Téhéran pour l'Italie où devait lui être remis un Prix des droits humains ; de leur côté, les autorités tunisiennes en charge de la sécurité ont empêché deux défenseurs des droits humains, le journaliste Lofti Hidouri et l'avocat Mohammed Abbou de quitter Tunis pour assister à une conférence organisée à Beyrouth par l'Association mondiale des journaux (World Association of Newspapers). Ces mesures sont les dernières en date, prises par les autorités en Iran et en Tunisie, pour empêcher des militants des droits humains de participer à des événements à l'étranger.

Nasrin Sotoudeh a été empêchée d'embarquer après avoir franchi la zone de contrôle des passeports à l'aéroport Imam Khomeiny de Téhéran. Deux responsables de la sécurité, en civil, lui ont demandé de rendre son passeport sans autres explications. Elle devait recevoir un Prix de Human Rights International, une organisation italienne de défense des droits humains, à Bolzano en Italie, le 12 décembre 2008. Le Prix sera remis à son mari qui la représentera. Membre du Centre indépendant des défenseurs des droits humains en Iran, avocate, elle a défendu de nombreux militants des droits humains, notamment des militants accusés d'avoir travaillé à la Campagne pour un million de signatures en faveur des droits des femmes, ainsi que des mineurs délinquants risquant la peine capitale.

En Tunisie, Lofti Hidouri, qui travaille pour Kalima, un magazine d'actualité en ligne indépendant et qui est membre du Conseil national pour les libertés en Tunisie, a été interpellé par des responsables de la sécurité alors qu'il s'apprêtait à prendre un vol au départ de l'aéroport Carthage de Tunis pour Beyrouth. Il a été menotté et emmené dans le poste de police de Ben Arous, au sud-est de Tunis, officiellement pour y être présenté au procureur ce jeudi 11 décembre.

Mohammed Abbou a également été empêché de voyager pour se rendre à la même conférence à Beyrouth, au motif qu'il ne pouvait présenter un document du ministère de la Justice et des droits de l'homme attestant que les restrictions le concernant avaient été levées après sa sortie de prison en juillet 2007. Il avait déjà été empêché de se rendre à

l'étranger en août 2007 ; les autorités l'avaient alors informé pour la première fois qu'il lui était interdit de quitter le pays pendant un an après sa libération. Cette mesure d'interdiction aurait dû se terminer à la fin du mois de juillet, mais Mohammed Abbou n'a reçu aucune confirmation officielle et en octobre 2008, les autorités l'ont empêché de se rendre en France.

Parallèlement, les autorités tunisiennes en charge de la sécurité ont empêché physiquement les membres de la Ligue tunisienne des droits de l'homme de pénétrer dans les bureaux de l'organisation à Tunis pour célébrer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Amnesty International appelle les gouvernements iranien et tunisien à lever l'interdiction de voyager appliquée à ces militants et à d'autres défenseurs des droits humains et demande qu'ils soient autorisés à se rendre à l'étranger pour y poursuivre leur action en faveur des droits humains. L'organisation demande instamment à ces deux gouvernements de reconnaître le rôle précieux joué par les défenseurs des droits humains et d'encourager et soutenir leur action en accord avec la Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme (ou Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme) adoptée par les Nations unies il y a dix ans.

Complément d'information

Les militants des droits humains tant en Iran qu'en Tunisie sont les cibles fréquentes d'actes de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités en charge de la sécurité dans les deux pays ; ils sont souvent empêchés de se rendre à l'étranger pour y suivre des séminaires et des ateliers de formation sur les droits humains ou recevoir les Prix qui leur ont été attribués. La plupart du temps, on ne leur dit pas pourquoi ils ne sont pas autorisés à se rendre à l'étranger ou en vertu de quelle autorité légale et ils ne disposent d'aucun recours contre ces interdictions. En octobre, les autorités iraniennes ont empêché Sussan Tahmasebi, militante en faveur des droits des femmes, de se rendre en Afrique du Sud pour y assister à une conférence internationale sur les droits des femmes prévue en novembre. Auparavant, elles avaient interdit à Parvin Ardalan, une autre militante des droits des femmes, de se rendre en Suède pour y recevoir un Prix des droits humains en mars 2008.